

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24 mai 2016	13:37	16.349	DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Philippe Kitsos		
Titre : Recommandations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) relatives aux enfants et aux jeunes mineurs non accompagnés dans le domaine de l'asile		
Contenu :		
<p>La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a adopté, le 20 mai 2016, des recommandations à l'intention des cantons concernant la prise en charge par les instances compétentes des mineurs non accompagnés relevant de l'asile.</p> <p>Ces recommandations concernent principalement la continuité de la prise en charge après leur majorité. La CDAS préconise un suivi socio-pédagogique jusqu'à l'achèvement d'une première formation ou l'acquisition de l'autonomie, dans la mesure où cela apparaît judicieux.</p> <p>À l'heure actuelle à Neuchâtel, les mineurs non accompagnés relevant de l'asile sont assistés d'un tuteur jusqu'à leur majorité.</p> <p>Quelle est leur situation actuelle après accession à la majorité dans le canton de Neuchâtel?</p> <p>Le canton compte-t-il mettre en œuvre ces recommandations et si oui de quelle manière?</p>		
Réponse écrite demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Philippe Kitsos		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) : Martha Zurita	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :